



PROJET
Sécurité sur le lieu de travail
SECONDAIRE

1 INTRODUCTION

Le concours « Sécurité sur le lieu de travail » comprend trois activités :

- Détermination des dangers
- Maîtrise des dangers
- Recherche et présentation écrite sur la santé et sécurité au travail

1.1 L'objectif du présent document est de fournir aux concurrents et aux concurrentes des détails supplémentaires sur les trois activités qui composent le concours national « Sécurité sur le lieu de travail » de 2023.

1.2 Coefficients de pondération des activités

1. Détermination des dangers : 25 %
2. Maîtrise des dangers : 35 %
3. Recherche et présentation écrite sur la SST : 40 %

Ce document donne un aperçu des attentes liées à chaque activité et de la façon dont ces activités seront notées.

Pour toutes autres questions, les concurrents et les concurrentes sont invités à communiquer avec leur représentant provincial ou territorial du Comité technique national du concours « Sécurité sur le lieu de travail » ou avec le président Craig Skelly (Alb.), à craigskelly@telus.net, ou la présidente adjointe Jennifer Wilson (T.-N.), à jncwilson98@yahoo.com.

2 DÉTERMINATION DES DANGERS (Valeur : 25 % de la note finale)

2.1 Aperçu

- Un principe fondamental de la santé et de la sécurité au travail est de savoir reconnaître, évaluer et maîtriser les dangers sur le lieu de travail.
- Dans le cadre de la détermination des dangers, le concurrent ou la concurrente doit montrer qu'il ou elle possède ces compétences en déterminant et en évaluant les dangers présents dans un lieu de travail fictif et en suggérant des mesures de maîtrise. Pour cette activité, le concurrent ou la concurrente devra :
 - Déterminer les dangers, et pour chacun :
 - Définir le type de chaque danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, sécurité, psychologique)

- Suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace pour chaque danger (élimination, remplacement, ingénierie, administration, EPI)
- Consigner tous les résultats sur la fiche de réponses consacrée à la détermination des dangers.

2.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, chaque concurrent ou concurrente devra :

- Déterminer 12 dangers. (6 points)
- Déterminer la catégorie de chaque danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, sécurité, psychologique). Veuillez noter que le concurrent ou la concurrente doit attribuer au moins une catégorie à chacun des 12 dangers. (6 points)
- Suggérer la mesure de maîtrise la plus efficace pour chaque danger. (6 points)
- Question supplémentaire relative à la détermination et à la maîtrise des dangers. (1 point)



Quel est le danger? Étincelles produites par le meulage	/0,5
Quelle est la catégorie du danger? Sécurité	/0,5
Quelles mesures de maîtrise sont déjà en place pour atténuer le danger? Garde sur la meuleuse	/0,5
Quel est le type de mesure de maîtrise? Ingénierie	/0,5

2.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer à cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Utiliser le lien https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/hazard_risk.html pour savoir « Quels seraient des exemples de danger? » et « Quels sont les types de dangers? »;
- Utiliser le lien <https://www.cchst.ca/oshanswers/prevention/effectiv.html> pour savoir « Quels types de dangers recherche-t-on sur les lieux de travail? »;
- Faire une recherche en ligne sur « les dangers existant sur les lieux de travail »;
- S'entretenir avec un membre du comité de santé et sécurité au travail de son école ou de son lieu de travail;
- Chercher plus de renseignements sur les mesures de maîtrise des dangers https://www.cchst.ca/products/posters/longdesc/hazard_control.html

Compétences pour réussir : ⁷Réflexion (pensée critique), ⁸Utilisation des documents

3 MAÎTRISE DES DANGERS (valeur : 35 % de la note finale)

Observer des personnes au travail et déterminer les dangers sont des compétences propres aux professionnels de la santé et de la sécurité au travail, qui aident à éviter ou à éliminer les blessures et les maladies sur le lieu de travail.

3.1 Activité

- Dans ce volet du concours, les concurrents et les concurrentes devront observer une aire de concours choisie par le CTN au moment du concours.
- Dans l'aire de concours choisie, les concurrents et les concurrentes se verront attribuer une maîtrise de dangers (choisie par le CTN).
- En fonction de la maîtrise de dangers attribuée, ils devront déterminer quatre (4) dangers potentiels, expliquer les maîtrises mises en place pour contrer ces dangers et effectuer une évaluation des risques.
- Les concurrents et les concurrentes se serviront de ces renseignements pour élaborer une procédure de travail sécuritaire détaillée pour une des tâches observées en vue de maîtriser les dangers et les risques dans l'aire de concours.

- Les concurrents et les concurrentes observeront le concours et recueilleront des informations qu'ils utiliseront pour répondre de manière écrite à un ensemble de questions figurant sur la fiche de travail sur la maîtrise des dangers.

3.2 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

Pour cette activité, chaque concurrent ou concurrente sera noté comme suit :

- Déterminer les quatre dangers : **1 % (un total de 4 %)**
- Expliquer les mesures de maîtrise des quatre dangers : **1 % (un total de 4 %)**
- Effectuer une évaluation des risques : **15 %**
- Élaborer une procédure de travail sécuritaire : **12 %**

3.3 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer à cette activité?

Pour se préparer, ils pourraient :

- Consulter les sites Web indiqués à la section 2.3;
- Revoir en quoi consiste une évaluation des risques à l'adresse : https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/risk_assessment.html;
- Voir des exemples d'évaluation des risques en ligne à l'adresse : https://www.cchst.ca/oshanswers/hsprograms/sample_risk.html;
- Consulter la section « Comment établir des procédures de travail sécuritaires » à l'adresse : <https://www.ccohs.ca/oshanswers/hsprograms/basic.html>.

4 RECHERCHE ET PRÉSENTATION ÉCRITE SUR LA SST (valeur : 40 % de la note finale)

L'une des méthodes pour communiquer des renseignements sur la santé et la sécurité est de manière écrite ou orale.

4.1 Pour cette activité :

- Le concurrent ou la concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST. Il ou elle devra faire une recherche sur un problème de SST dans un lieu de travail et formuler des recommandations à l'employeur;
- Le concurrent ou la concurrente se verra attribuer un problème de SST. Il ou elle devra entreprendre une recherche sur ce problème en vue de formuler des recommandations;

- Une fois les recommandations formulées, le concurrent ou la concurrente devra les rédiger dans un document;
- Il ou elle devra ensuite soumettre son document de recommandations aux juges pour fins d'évaluation . Les juges joueront le rôle d'un employeur dans le lieu de travail. Il ou elle devra ensuite présenter oralement l'information aux juges. L'usage d'appareils électroniques est interdit pendant la présentation orale;
- L'usage d'appareils électroniques est nécessaire pour accomplir l'activité. Les concurrents et les concurrentes devront utiliser une tablette, un ordinateur portable ou un ordinateur de bureau pour effectuer leur recherche et rédiger leurs recommandations;
- Chaque concurrent ou concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST;
- L'évaluation portera sur la capacité du concurrent ou de la concurrente d'organiser et de communiquer les points importants.

4.1 Comment les concurrents et les concurrentes seront-ils notés?

- Recherche et contenu : **20 %**
- Rapport écrit des recommandations : **10 %**
- Présentation orale des recommandations : **10 %**

4.2 Comment les concurrents et les concurrentes pourraient-ils se préparer à cette activité?

Consulter les ressources recommandées pour les activités précédentes.



LECTURE



RÉSOLUTION DE PROBLÈMES



RÉDACTION